

**Conseil Municipal du** 3 octobre 2022

**à** 18h00

N°ordre 9  
N° identifiant 2022-0245

**Titre** Adhésion à l'association Démocratie Ouverte

Rapporteur(s) Mme Ombelyne DAGICOUR  
Date de la convocation 26/09/2022

**Président de séance** Mme Léonore MONCOND'HUY  
**Secrétaire(s) de séance**

**PJ.**

Membres en exercice 0  
Quorum 27

**Présents** 0

**Absents** 0

**Mandats** 0 **Mandants** \_\_\_\_\_ **Mandataires** \_\_\_\_\_

**Observations**

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Participation citoyenne
------------------	--

La municipalité en place à Poitiers depuis le 28 juin 2020 a placé au cœur de son programme la revitalisation de la participation citoyenne et de la démocratie locale. L'objectif est de redonner du pouvoir d'agir aux habitants, développer la culture du débat local et de recréer un lien de confiance entre eux et les institutions, de former les habitants et habitantes aux affaires publiques pour combattre la crise démocratique.

L'association Démocratie ouverte (DO) a été créée en 2012 par un collectif de personnes travaillant sur l'innovation démocratiques. L'association regroupe des chercheurs, des professionnels, des élus, des associations et des citoyens qui cherchent à rendre notre démocratie plus transparente, participative et collaborative, soit plus de 1000 membres. Sous son impulsion et son lobbying, la France prend la présidence de l'organisation internationale Open government partnership (OGP) en 2016, lors du Sommet mondial du partenariat pour un gouvernement ouvert au Palais d'Iéna à Paris.

En 2014, l'association DO lance son labo qui mène des expérimentations de nouvelles pratiques démocratiques dans les territoires.

En 2016, s'ensuit le lancement de Système D, le tout premier incubateur dédié à accompagner les projets d'innovation démocratique.

Aujourd'hui, DO poursuit ses différentes activités et a mis un coup d'accélérateur à sa stratégie de plaider pour valoriser l'innovation démocratique.

La gouvernance ouverte de l'association est basée sur l'intelligence collective, la confiance et l'ouverture. Trois Co-Présidents sont élus pour trois ans, renouvelé par tiers annuellement par l'Assemblée générale annuelle. Ils-Elles sont bénévoles. Actuellement il s'agit d'Arthur MORAGLIA (Co-fondateur et Président de Villyz, plateforme de financement citoyen), Fanette BARDIN (travaille en Organisation non gouvernemental) et Pauline VÉRON (ancienne maire adjointe de la ville de Paris à la démocratie locale).

Le Cercle d'animation remplace le Conseil d'administration classique et est composé de cinq collèges de membres engagés de l'association :

1. les Innovateurs démocratiques
2. les Professionnels
3. les Collectivités
4. les Citoyens
5. les Salariés.

Chacun des collèges peut être composé de deux membres. Les cinq membres ayant obtenu les meilleures mentions lors du vote au jugement majoritaire sont élus pour deux ans et les cinq suivants sont élus pour un an.

Le Cercle d'animation est garant de la raison d'être, des valeurs et du manifeste de l'association, il met en œuvre une gouvernance transparente, participative et collaborative et oriente la stratégie de l'association. Le Comité d'orientation stratégique est composé de personnalités du monde entrepreneurial, associatif ou politique.

Il contribue à faire rayonner l'association et produit ponctuellement des recommandations stratégiques. Il n'a pas de rôle décisionnel, uniquement consultatif.

Cette gouvernance s'appuie sur une équipe de 9 salariés et 6 stagiaires arrivés en cours d'année 2021.

Elle pour objectif à travers ses activités de :

- fédérer et animer des communautés des innovateurs démocratiques, des professionnels et des citoyens par une newsletter, des ateliers de travail et de réflexion, des évènements
- accélérer la dissémination des pratiques démocratiques de qualité au sein des territoires et des

organisations publiques comme privées :

- temps d'échanges
  - webinair
    - 5 mai : webinaire indice de qualité démocratique
    - 25 avril : enquête sur orga et des services en interne collectivités
    - mai : comment co-décider autrement (décision par consentement ou votation)
    - juin : nouvelle méthode de tirage au sort
  - visite de territoires (1 à 2 par an)
  - les rencontres de DO
  - coaching at apport d'expertise, appui à l'animation,
- veiller par la mise à disposition de plus de 100 ressources documentaires et production de commun
  - expérimenter via Le labo : proposition d'expérimentation : convention de partenariat et mobilisation de tout le réseau pour élaborer et conduire l'expérimentation : 10 en 2021
  - pratiquer du lobbying à l'échelle nationale et international sur les pratiques démocratiques de qualité
  - mesurer et évaluer par la constitution d'un groupe de travail qui a construit un indice de qualité pour évaluer la démocratie locale (le DemoMètre). En 2022 est prévu le lancement d'une plateforme numérique pour l'évaluation participative des pratiques démocratiques et le test du DemoMètre dans 10 territoires.

L'adhésion à DO permettra de bénéficier de l'ensemble des activités proposées et d'intégrer le cercle des collectivités actives sur les questions de renforcement de la démocratie locale et de la qualité de la participation citoyenne.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur l'adhésion à l'association Démocratie ouverte à partir de l'année 2022 pour un montant de 2 500 €**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, soit 2 500 €, l'article 6281 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	9.1
Nomenclature Préfecture	Autres domaines de competences des communes